**Formulaire de dépôt de projet d’un International Research Project (IRP)**

6 pages maximum (hors annexes)

**Tout projet d’IRP doit être soumis auprès de l’INSU, impérativement avant la date limite de dépôt (15 juin 2022), auprès de l’équipe « coopération internationale » de l’INSU.**

**(**[**INSU.international@cnrs.fr**](mailto:INSU.international@cnrs.fr)**)**

**Les IRP s'inscrivent dans la politique internationale de l'institut; à ce titre, ils doivent être développés en lien avec la direction de l'INSU. Les porteurs sont donc invités à contacter la direction adjointe scientifique de leur domaine (DAS) et l’équipe international de l’INSU en amont des dépôts.**

Les **IRP (International Research Project)** sont des projets de recherche collaboratifs entre des équipes de deux pays, d’une durée de 5 ans. Ils sont évalués selon les critères suivants :

- qualité scientifique et originalité du projet

- qualité des travaux antérieurs réalisés en commun par les partenaires du projet

- intérêt de la coopération internationale du point de vue scientifique et institutionnel

- qualité scientifique des équipes, française et étrangère

- formation par la recherche

Fiche explicative IRP : <https://international.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/06/Fiche-IRP-2020.pdf>

1. **Type d’action (IRP)**
2. **Pays cible de l’action**
3. **Acronyme et titre du projet**
4. **Equipes impliquées françaises et étrangères**

* Nom, laboratoire, organisme d’appartenance du coordinateur français et étranger et des autres participants au projet.

1. **Résumé du projet (15 lignes maximum), mots clés**
2. **Contexte et historique de la collaboration**

* Préciser, le cas échéant, les résultats antérieurs communs, co-publications (citations complètes), brevets, co-organisation de conférences ou workshops, co-tutelles de thèses, échanges de chercheurs, post-docs, etc…
* Préciser si la collaboration a déjà fait l’objet de financements (par ex. les International Emerging Actions – IEA, du CNRS, ou autre), le cas échéant fournir les résultats et les éléments qui justifient l’évolution en IRP.
* Dans le cadre de demandes de renouvellement il conviendra de décrire le bilan du projet précédent.

1. **Description du projet scientifique**

* État de l’art du sujet en question, le projet scientifique et son intérêt, la qualité et originalité du projet, ses objectifs, les résultats escomptés et les perspectives.
* Expliquer la relation entre le projet et les thématiques des laboratoires impliqués.
* Préciser si le projet peut potentiellement déboucher sur des résultats valorisables, et le cas échéant dans quelle mesure.

1. **Valeur ajoutée de la collaboration internationale pour atteindre les objectifs du projet**

* Expliquer pourquoi le même projet ne pourrait pas se faire uniquement au niveau national (par exemple via un financement des programmes nationaux de l’INSU).
* Décrire les bénéfices escomptés pour les équipes françaises et étrangères ainsi que leurs apports respectifs. Décrire l’équilibre dans les apports de chaque partie.
* Enfin, décrire la plus-value ou les bénéfices escomptés de la collaboration au niveau institutionnel.

1. **Description des activités prévues dans le cadre du projet et calendrier**
2. **Participation d’étudiant(e)s et /ou jeunes chercheurs et chercheuses aux activités du projet** Séminaires, workshops, échanges, écoles d’été - ou explication de l’absence de telles participations.
3. **Qualité scientifique des équipes**

* Joindre en annexe une liste de 10 publications maximum. Publications liées au projet pour chaque équipe (citations complètes). Cette liste n’est pas comptabilisée dans le nombre de pages maximum.

1. **Budget prévisionnel et sources de financement**

* Au minimum 80 % de la subvention CNRS doit être utilisée pour le financement de la mobilité (missions, échanges de chercheurs et d’étudiants, écoles d’été, colloques), les 20 % restants pour le matériel et les consommables.
* Un rapport scientifique et financier ainsi qu’une prévision du budget pour l’année suivante devront être fournis chaque année.

1. **PPST (Protection du Potentiel Scientifique et Technique)** Le projet soulève-t-il des questions de PPST ? Si oui, lesquelles et comment sont-elles résolues ?

# ANNEXES

Tout projet doit être accompagné de :

* **une lettre de soutien signée par le directeur d’unité du coordinateur français ;**
* **une lettre signée par le coordinateur scientifique étranger** indiquant les moyens qui pourraient être attribués ou demandés pour le projet (y compris en matière de financement de missions, ressources humaines, utilisation d’infrastructures et/ou l’intention de soumettre le projet à des appels à projets locaux) ;
* **le CV du coordinateur étranger.**